

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
DE DEUX ALTO DU RANG

REGLEMENT

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra **impérativement** produire à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les **trois** pièces suivantes :

- la fiche d'inscription
- copie de la carte d'identité ou du passeport
- certificat médical d'aptitude au métier de musicien.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera retourné au candidat

2. Prise de fonction possible à partir de septembre 2017

3. La rémunération mensuelle brute est celle de catégorie 4 : 3 435,78 € (au 01.02.2017).

4. Tous les candidats seront jugés sur un programme identique. Les traits d'orchestre sont fournis par l'Administration de l'Orchestre.

5. Les candidats désireux de participer à ce concours devront retourner le formulaire ci-joint, dûment complété et signé, ainsi que les pièces demandées **avant le 7 Avril 2017**, dernier délai (cachet de la poste faisant foi),

- par courrier adressé à :

**ORCHESTRE DE PARIS
Philharmonie de Paris
Concours - Danièle Beauval
191, Bld Serurier 75935 Paris Cedex 19**

- ou par mail : dbeauval@orchestredeparis.com

Les candidats inscrits recevront par courrier une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves.

6. Les frais de séjour, de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le pianiste, sont à la charge du ou de la candidat(e).

La pianiste sera : Madame Nina PATARCEC
Téléphone : 06 63 78 28 59

DATES DU CONCOURS

1^{ère} épreuve : le vendredi 21 avril 2017 à partir de 9h00

2^{ème} et 3^{ème} épreuves : le vendredi 21 avril 2017 après-midi

Lieu précisé sur la convocation.

PROGRAMME – 2 ALTO DU RANG

PREMIERE EPREUVE: Derrière paravent

- BRAHMS, *Sonate* op. 120 n°2 en mi bémol majeur, 1^{er} mouvement (édition au choix)
- MOZART, *Symphonie n°40 en sol mineur*, 4^e mouvement (*Allegro assai*), extrait: mesure 146 à 205.

DEUXIEME EPREUVE:

- BARTÓK, *Concerto pour alto*, 1^{er} mouvement sans le parlando, version au choix
- BEETHOVEN, *Symphonie n°5* : 2^e mouvement (*Andante*), extrait : du début à la mesure 123
- BERLIOZ, *Roméo et Juliette* :
 - * 1^{er} mouvement (Introduction. Combats – Tumulte – Intervention du Prince), extrait : du début aux deux premiers temps de la mesure 31
 - * 4^e mouvement (La Reine Mab, ou la Fée des Songes. Scherzo), extrait : mesures 368 à 414
- CHOSTAKOVITCH, *Symphonie n°5*, 1^{er} mouvement (*Moderato*), extraits : de la 2^e mesure de à et de au 1^{er} temps de la 5^e mesure de
- JANÁČEK, *Sinfonietta*, 3^e mouvement (*Moderato*) : du début à la 4^e mesure avant (sans la reprise au début)
- MAHLER, *Symphonie n°10*, 1^{er} mouvement (*Adagio*), extraits : du début au 2^e temps de la mesure 24 (portée supérieure), de la levée de la mesure 40 à la mesure 49, et de la levée de la mesure 103 à la mesure 112
- RAVEL, *Daphnis et Chloé*, extrait : de 5 mesures après 212 à la fin (portée supérieure)
- STRAUSS, *Don Quichotte*, extrait : de la levée de la mesure 63 à la mesure 122

Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves.

Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.